

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**GRANDE VICTOIRE POUR LES PERSONNES ALLERGIQUES : SANTÉ CANADA ADOPTE
LE PROJET DE LOI 1220 POUR UN MEILLEUR ÉTIQUETAGE DES ALLERGÈNES**

Montréal, le 17 février 2011 – Le 16 février dernier, Santé Canada publiait le projet de loi 1220 modifiant les exigences en matière d'étiquetage des allergènes alimentaires, des sulfites ainsi que du gluten. L'Association québécoise des allergies alimentaire (AQAA) applaudit cette initiative qui survient après plus d'une dizaine d'années d'attente.

Les allergies alimentaires, la sensibilité aux sulfites et la maladie cœliaque touchent 1,75 million de Canadiens. Sachant que de petites quantités sont suffisantes pour déclencher des réactions graves, voire fatales, l'étiquette des produits alimentaires est un outil indispensable pour les personnes aux prises avec des allergies alimentaires.

« Actuellement, faire l'épicerie peut devenir un réel casse-tête pour les personnes qui composent avec les allergies alimentaires. La nouvelle réglementation obligera l'industrie à indiquer clairement la présence des allergènes, des sulfites et des sources de gluten, ce qui est une excellente nouvelle pour toute personne allergique », de déclarer Stéphanie Pernice, nutritionniste à l'AQAA.

Rappelons qu'en 2008 l'AQAA avait participé au processus de consultation de Santé Canada pour l'élaboration de ce projet de loi.

-30-

Renseignements :

Madame Stéphanie Pernice, Dt.p.
Conseillère aux communications
Association québécoise des allergies alimentaires
Tél : 514 990-2575, poste 210
Cell. : 514 708-9708
spernice@aqaa.qc.ca